Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-202604213-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2026-134

CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-2.13

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

BUDGET LOTISSEMENT BOC'H LOGOT – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances du 14 avril 2026 et la présentation du rapporteur concernant le Budget Supplémentaire 2026 du budget du lotissement communal de Boch Logot de la Ville de Fouesnant ;

Vu l'approbation du CFU et l'affectation des résultats 2025 par le Conseil Municipal le 21 avril 2026,

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-202604213-DE

Après en avoir délibéré, à la majorité (7 abstentions : M. Esnault, Mme Etesse, M. Guillou, M. Jezequellou, Mme Le Floch, M. Lintanf, Mme Savina) :

- ADOPTE dans les conditions suivantes le Budget Supplémentaire 2026 du budget lotissement de Boc'h Logot de la Ville de Fouesnant :

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DÉPENSES

- Afin de régulariser les écritures, il convient de reprendre **au chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté,** le résultat global 2025 (fonctionnement + investissement) pour - 203 051,47 € au lieu du résultat de fonctionnement constaté au CFU 2025 de +12 €,
- **Au chapitre 65 autres charges de gestion courante** : 36 948,53 € de reversement de l'excédent au budget principal,
- **Au chapitre 042 opération de transfert entre section** : -12 € de régularisation des stocks par rapport à l'excédent de fonctionnement n-1.

B- LES RECETTES

- **Chapitre 70 : la vente de terrains pour 240 000 €**

- **Au chapitre 042 opération de transfert entre section** : -12 € de régularisation des stocks par rapport à l'excédent de fonctionnement n-1.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

C- LES DÉPENSES

- **Au chapitre 040 opération de transfert entre section** : -12€ de régularisation des stocks par rapport à l'excédent de fonctionnement n-1.

D- LES RECETTES

- **Au chapitre 040 opération de transfert entre section** : -12€ de régularisation des stocks par rapport à l'excédent de fonctionnement n-1.

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance — Le Maire,

Clarisse MORVAN — Bruno MERRIEN